[illegible] dans les premières heures, des délégations [illegible] Avesnelles, Wignehies, Saint-[illegible], Anseroeuil, Glageon, etc., sont venues [illegible] en compagnie des sapeurs-pompiers et [illegible] une nombreuse assistance, a eu lieu place du Palais-de-Justice, où est situé la maison de M. Guillemin.

C'est aux accents vibrants de la *Marseillaise* que divers bouquets ont été présentés à M. Guillemin, dont l'émotion était visible. Quand le [illegible] eut vous pouvez remercier, les cris répétés de : Vive la République ! Vive Guillemin ! l'ont [illegible] ; et Avesnes, en liesse, a vu avec regret [illegible] cette belle journée.

M. Guillemin adresse à ses électeurs la lettre suivante :

Avesnes, le 23 mai 1898.

Mes chers concitoyens,

Je viens vous remercier des 6,753 voix que vous m'avez données.

Merci à mes chers Avesnois de cette nouvelle preuve d'affection.

Merci à nos amis de Fourmies, de Wignehies, de Felleries, de Saint-Aubin et de toutes les communes pour l'admirable dévouement qu'ils ont montré.

Y en garde un souvenir ému, plein de reconnaissance.

La journée d'hier a été une belle victoire, une victoire vraiment républicaine.

Notre parti sort agrandi et fortifié de cette lutte, où le bon sens et la droiture ont su l'emporter sur toutes les intrigues.

Nos adversaires se trouvent démoralisés et diminués par l'abandon de leurs principes.

A la veille des élections cantonales, nous avons le devoir de vivifier partout les forces républicaines et de resserrer encore les liens qui les unissent.

Prédisons de la désorganisation qui règne dans les camps opposés.

Sachons grouper autour de notre drapeau tous les éléments sains du pays, tous les braves gens, tous les ouvriers, dans un même esprit de progrès démocratique et d'apaisement social.

Sachons aider ceux qui souffrent et faire œuvre de solidarité.

Montrons aux travailleurs que nous sommes leurs véritables amis et les dévoués serviteurs du suffrage universel.

Aussi, par la pratique de la liberté et de la fraternité, nous ferons tous les jours aimer davantage la République qui, de plus en plus, s'identifie avec la nation.

Vive la France ! Vive la République !

Léon GUILLEMIN.

NORD

LILLE

Le déplacement des voix au second tour de scrutin

2e circonscription de Lille

Les 2403 voix obtenues au premier tour de scrutin par M. Wercquin, dans la 2e circonscription, se sont vraisemblablement reparties de la façon suivante dans le scrutin de dimanche :

	Loyer	Ghesquière	Abst.
Place Catinat	66	52	9
Rue de Jeûneurs	79	71	17
Place de l'Arbonnoise	79	42	19
Rue Faidherbe	113	23	45
Rue d'Artois	246	176	65
Pl Philippe-le-Bon	108	133	6
Haubourdin	94	189	
Beaucamps	5	8	
Wasquehal	28	8	
Englos	18	14	
Ennetières	13	50	23
Erquinghem	9	6	6
Esquermes		10	2
Hellemmes	4	27	23
Le Maisnil	16	9	
Lezay		8	
Lomme	52		
Lezennes	90	84	
Radinghem	8	6	
Santes	18	29	4
Sequedin	4	17	
Wavrin	79	5	41
Totaux	1124	954	266

3e circonscription de Lille

Dans la 3e circonscription, les 4380 voix obtenues par M. Tribourdaux se sont réparties de la façon suivante au 2e tour de scrutin :

	Rogez	Sever	Abst.
Rue du Long-Pot.	359	298	77
Rue de Tournai.	344	168	8
Hellemmes.	232	159	42
Rue Duplouy.	332	167	39
Rue des Canonniers.	185	74	32
Rue des Bonvines.	150	145	42
Mons-en-Barœul.	106	36	7
Ecoles académiques.	293	127	41
Rue Saint-Sébastien.	241	124	51
La Madeleine.	236	121	8
Totaux	2528	1300	335

3e circonscription de Lille

Dans la 3e circonscription, avec l'augmentation du nombre des votants et les 2903 voix de M. Duriez, les voix des deux candidats se répartissent ainsi par bureau :

Tourcoing-Ville	Mauvel	Droz
Hôtel-de-Ville	36	85
Bourse de Commerce	49	172
Ec. des filles c. Orph.	75	148
Asc. ec. pl. Ch. Roussel	46	150
Groupe munic. Bl.-Seau	20	292
Ec. garçons Ce.-Rouge	40	219
R. octroi r. Paris-France	65	209
Ec. des filles r. de Lille	30	302
Pavillon du Bienfaisance	67	359
Inst. Colbert r. de Gand	66	272
Ec. de filles Croix-Rouge	46	153
Totaux :	530	2279
Boulmer	22	58
Mouveaux	14	239
Mulhein	121	104
Roncq (Place) et (Blanc-Foin)	100	124
Linselles	6	6
Bondues	6	51
Marcq-en-Barœul (Bourg) et (Hameau du Pont)	28	329
Neuville-en-Ferrain	23	47
Totaux généraux :	849	3171

Les CHIFFRES par COMMUNES

Arrondissement d'Avesnes

1re circonscription

CANTON D'AVESNES-NORD

	Guillemin	Mercier
Avesnes-le-Sec	269	269
Bas-Lieu	45	46
Bousies	100	49
Dompierre	211	94
Fourmies	76	97
Frasnoy	76	76
Fourmies-Wendrech	28	30
Gognies-Chaussée	28	28
Leval	18	8
Liessies	18	8
Marbaix	18	8
Monceau-Saint-Waast	18	8
Rejet-de-Beaulieu	18	8
Rejet-de-Beaulieu	18	8
Sassegnies	18	8
Sassegnies	18	8
Wignehies	18	8
Totaux	1829	1239

CANTON DE TARLON

	Guillemin	Mercier
Anor	428	333
Baives	42	8
Eppe-Sauvage	91	38
Féron	78	43
Fourmies	299	1164
Glageon	254	249
Moustier	24	8
Obain	92	145
Rainsars	36	36
Trélon	394	434
Wallers	69	32
Wignehies	258	193
Willies	42	22
Totaux	2324	2573
Totaux généraux	6753	4677

Arrondissement de Douai

Première circonscription

CANTON DE DOUAI-NORD

	Débère.
Anhiers	81
Douai-Nord	621
Frais-Marais	983
Flines-lez-Raches	303
Lallaing	146
Sin-le-Noble	794
Waziers	190
Total	2221

CANTON DE DOUAI-OUEST

Auby	217
Courcelles-les	96
Cuincy	171
Douai-Ouest	971
Dorignies	179
Esquerchin	115
Flers	253
Lambres	228
Lauwin-Planques	83
Raches	183
Raimbeaucourt	328
Roost-Warendin	329
Total	3194

CANTON DE DOUAI SUD

Anichos	1205
Aubercicourt	510
Dechy	453
Douai (Sud)	786
Esnillon	139
Flers	178
Guesnain	209
Lewarde	270
Loffre	337
Masny	257
Montigny	148
Roucourt	37
Total	4207
Total général	9622

Arrondissement de Valenciennes

1re circonscription

CANTON DE CONDÉ

	Renard	Weil-Mallez
Condé	475	423
Crespin	218	210
Escaupont	193	254
Fresnes	1082	338
Hergnies	385	600
Odomez	65	70
Saint-Aubert	45	30
Thivencelles	109	95
Vicq	197	66
Vieux-Condé	611	916
Totaux	3378	2824

VALENCIENNES-EST

	Renard	Em. Weil
Curgies	74	210
Estrées	75	63
Marly	53	506
Onnaing	414	646
Prescau	238	170
Quarouble	277	327
Quiévrechain	195	243
Rombies	21	135
Saultain	160	146
Sebourg	89	283
Valenciennes	766	736
Totaux	2153	3455

2e circonscription

CANTON DE SAINT-AMAND (RIVE DROITE)

	Lopez	Thellier de Poncheville
St Amand (rive droite)	1080	839
Brille St-Amand	259	189
Château-l'Abbaye	94	74
Flines-lez-Mortagne	229	228
Hasnon	490	241
Mortagne-du-Nord	174	114
Raismes	1066	306
Totaux	3372	1603

CANTON DE SAINT-AMAND (RIVE GAUCHE)

	Lopez	Thellier de Poncheville
St-Amand (rive gauche)	830	368
Beuvrages	34	43
Brillon	156	105
Lecelles	432	379
Moulin	83	134
Millonfosse	92	41
Nivelles	305	149
Rouult	101	228
Rumegies	182	202
Sars-et-Rosières	85	79
Thun	91	77
Totaux	1814	1786

CANTON DE VALENCIENNES-NORD

	Lopez	Thellier de Poncheville
Valenciennes-Nord	634	1104
Anzin	1217	879
Aubry	34	139
Bellaing	32	67
Beuvrages	305	690
Bruay	541	655
Petite-Forêt	134	122
Saint-Saulve	268	282
Wallers	439	895
Totaux	3647	3912
Totaux généraux	8839	7306

3e circonscription

CANTON DE DENAIN

	Sirot-Mallez	Selle
Denain	1.062	265
Abscon	472	194
Douchy	585	343
Escaudain	417	286
Haveluy	334	401
Hélesmes	279	105
Wavrechain-sous-Denain	78	67
Totaux	3722	3571

CANTON DE BOUCHAIN

	Sirot-Mallez	Selle
Beuchain	200	25
Avesnes-le-Sec	273	37
Bouvrechicourt	232	41
Haspres	299	73
Herbaix	197	47
Les Saint-Amand	145	76
Lourches	647	288
Marquette	275	145
Neuville	320	47
Neuville-sur-l'Escaut	300	47
Noyelles-sur-Selle	315	110
Prouvy	145	48
Wasnes-au-Bac	193	48
Wasnes-au-Bac	193	48
Totaux	4022	1175

CANTON DE VALENCIENNES-SUD

	Mallez	Selle
Valenciennes-Sud	179	42
Aniche	143	37
Auchy	217	34
Flaumont	106	75
Hauchin	128	34
Horin	328	37
La Sentinelle	303	270
Masny	376	154
Marchiennes	63	18
Oisy	55	15
Pecquy	140	12
Querenaing	130	9
Rouvignies	59	32
Thiant	309	34
Trith-Saint-Léger	528	63
Verchain et Maugré	247	66
Totaux :	4364	1925
Totaux généraux :	10914	6940

Arrondissement de Cambrai

2e circonscription

CLARY

	Morcrette-Ledieu	Rassel
Clary.	220	338
Audencourt.	43	25
Berlaimont.	328	461
Busigny.	321	178
Caudry.	1170	883
Cattenières.	117	103
Doberies.	14	8
Elincourt.	127	232
Esnes.	170	167
Haucourt.	71	49
Lécluse.	204	229
Malincourt.	116	113
Marcoing.	265	418
Montigny.	129	133
Selvigny.	33	67
Villers-Guislains.	290	349
Walincourt.	239	345
Totaux	4162	4129

LE CATEAU

	Morcrette-Ledieu	Rassel
Bazuel	125	106
Beaumont.	97	69
Catillon.	159	181
Honnechy.	178	177
Inchy.	138	162
La Groise.	120	75
Le Cateau.	799	1250
Maurois.	79	133
Maisnières.	105	69
Monay.	53	49
Neuvilly.	265	330
Ors.	132	66
Pommereuil.	103	161
Rejet de Beaulieu.	99	57
Reumont.	257	117
Saint-Benin.	154	60
Saint-Souplet.	187	394
Troisvilles.	151	283
Totaux.	3026	3753

SOLESMES

	Morcrette-Ledieu	Rassel
Solesmes	741	549
Beaurain	40	35
Bermeries	171	102
Briastre	135	93
Capelle	46	31
Escarmain	119	39
Haussy	233	320
Montrecourt	47	16
Romeries	59	63
Saint-Martin	66	71
Saint-Python	214	182
Saint-Waast	226	144
Saulzoir	314	183
Sommaing	86	25
Vendegies	194	53
Vertain	112	139
Viesly	295	283
Totaux	3078	2338
Totaux généraux	10266	10220

L'élection de M. Morcrette-Ledieu

Nous apprenons qu'une protestation sera adressée à la Préfecture demandant que l'élection de M. Morcrette-Ledieu soit annulée. D'après cette protestation, sur un certain nombre de bulletins une cinquantaine environ, le nom de M. Morcrette-Ledieu aurait été remplacé par celui de M. Rassel.

Seulement les électeurs auraient laissé le titre de conseiller-général apparaître à M. Morcrette-Ledieu. De ce fait les membres du bureau auraient conclu que ces bulletins devaient être annulés. Ce sera à la commission de recensement composée de MM. Lepouille, Vandame et Ovigneur, réunie à la Préfecture jeudi prochain, aise prononcer.

On sait que M. Morcrette-Ledieu n'a été proclamé élu qu'à 36 voix de majorité.

L'ELECTION DE CALAIS

Voici les résultats complets du scrutin de ballottage :

	Delclue.	Dussaussoy.
Calais.	5177	3534
Guines	629	247
Marquise.	184	420
Cantons de Calais.	778	1349
Canton de Guines.	677	1206
Canton de Marquise.	572	1674
Totaux.	8007	8430

M. Dussaussoy est élu avec une majorité de 423 voix.

Il a obtenu 651 voix de plus que le 8 mai, alors que M. Delclue, qui avait obtenu 4918 v. en obtient 8007.

Il y a d'autre part 1795 électeurs qui, après avoir voté au premier tour, se sont abstenus au second ; ces électeurs se répartissent comme suit : Calais-Ville, 4754 ; Calais-Banlieue, 73 ; Guines, 50 et Marquise, 119.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Nous complétons aujourd'hui par les dépêches qui sont arrivées après l'heure de notre tirage les renseignements que nous avons donnés hier ;

Aisne

LAON

Première circonscription

MM. Ermant, d. s. rép. off	9364	ELU	
Bellard, rad.	9002		

SOISSONS

MM. Magniandet, rad. soc.	8357	ELU	
Firino, d. s. conserv.	8019		

Allier

MONTLUÇON

Première circonscription.

MM. Lémaig, soc.	9341	ELU	
Vacher, d. s. rép. off.	9807		

Deuxième circonscription

MM. Sauvanet, d. s. soc.	8677	ELU	
Bignon, rép. off	8629		

MOULINS

Deuxième circonscription

MM. Ville, d. s. rad.	9069	EL U	
Bourgeois, rép. off.	6803		

Alpes (Basses)

SISTERNON

MM. Robert, rad.	4087	ELU	
Bontoux, rép. off.	1774		

Ardennes.

MÉZIÈRES

MM. Poulain, soc.	11886	ELU	
de Wignecourt, dr s. cons.	9461		

RETHEL

MM. Chappe, rép.	5738		
Terzaux-Compans, cons.	7101	ELU	

VOUZIERS

MM. Lartigue, rad.	5678		
Pauliat, d. s. rép.	5740	ELU	

Ariège

SAINT-GIRONS

MM. Delmarès, rad. soc.	8371		
Gaty-Gasparou, rép. officiel	5946	ELU	

Aveyron

ESPALION

MM. Denayrouse, radical	6349		
Labarthe, d. s., rép. off.	3945		
Bamabirau, rad. soc.	5633	ELU	

Bouches-du-Rhône

ARLES

MM. Michel, rad. social.	11622	ÉLU	
Comte Terray, cons.	8915		

MARSEILLE

Quatrième circonscription

MM. Chevillon, d. s. r. s.	6673	ÉLU	
Pierre Roux, soc.	5994		

Charente-Inférieure

SAINTES

2e circonscription

MM. Donis, répub.	7394	ELU	
Dufaure, Gabriel, conserv.	6363		

SAINT JEAN D'ANGELY

MM. Reveillaud, rad.	9845		
Roy de Loulay, conserv.	10668	ELU	

Cher

SAINT-AMAND

2e circonscription

MM. Lesage, d. s. rad. soc.	8535	ELU	
Estève, soc.	1697		

Côte-d'Or

BEAUNE

2e circonscription

MM. Guéneau, rad.	6909	ELU	
Bouzerand, conserv.	4575		

CHATILLON-SUR-SEINE

MM. Doussot, rad.	4766		
A. Leroy, d. s. rép. off.	4935	ELU	

SEMUR

MM. Debussy, rad.	8149	ELU	
Bouhey, rép. off.	7214		

Dordogne

PÉRIGUEUX

2e circonscription

MM. Chavoix, d. s. rép. off.	6343		
Magne, cons.	7219	ELU	

RIBÉRAC

MM. Pourteyron, d. s. rép. officiel	8476	ELU	
Dr Viault, rép. off.	3344		
Lanauve, cons.	7366		

SARLAT

MM. Gendre, d. s. rad. s.	9754		
Sarrazin, d. s. rép. off.	11089	ELU	
de Boyssin, cons.	4326		

Drôme

MONTÉLIMAR

MM. Gras, d. s. rad.	7687	ELU	
Chancel, rad.	7434		

Finistère

BREST

1re circonscription

MM. Isnard, rad. soc.	7106	ELU	
Pilchon, d. s. rép. off.	6627		

Gard

UZÈS

MM. Crémieux, d. s. rad. soc.	3589		
Pascal, conserv.	10062	ELU	

Gers

AUCH

MM. Decker-David, d. sort. rad.	7002	ELU	
Peyrusse. cons.	6692		

CONDOM

MM. Jegun, radical	8643	ELU	
Lrtzes, conservateur	7941		

MM. Thierry-Cazes, d. s. rad. soc.	5671	ELU	
Delpech-Cantaloup, c.	5340		

LOMBEZ

MM. Delieux, radical	3824	ELU	
Thoulouse, d. s., rép. offic.	3156		
Faure, conservateur	2606		

Indre

CHATEAUROUX

2e circonscription

MM. David, d. s. rad.	6137	ELU	
Comte de Talleyrand-Périgord, cons.	4691		

Isère

GRENOBLE

3e circonscription

MM. Dufour rad.	7100	ELU	
Vogeli, d. s., rép. off.	6400		

SAINT-MARCELLIN

MM. Chenavaz, d. s., rad.	10834	ELU	

Jura

POLIGNY

MM. Dumont, rad.	7564	ELU	
Milcent. conserv.	7372		

Lot

CAHORS

MM. Rey, d. s. rad.	13972	ELU	
Munin-Bourdin, d. s., rép.	11641		

Lot-et-Garonne

MARMANDE

MM. Léo Meillet, rad. soc.	10647	ÉLU	
Arago, rép.	9568		
Abbé Rambaud, cons.	4516		

VILLEREUVE-SUR-LOT

MM. Tallet, rad. soc.	5494		
Leygues, d. s. rép.	8730	ELU	
Brugère, cons.	7216		

Lozère

MENDE

MM. Bourillon, d. s. rép.	5066		
Paulin Daudé, cons.	6147	ELU	

Loire

MONBRISON

Deuxième circonscription

MM. Dorian, d. s. rép. off.	7543	ELU	
Cauro, cons.	3181		

SAINT-ETIENNE

3e circonscription

MM. Charpentier, d. s. rad.-soc.	7465		
Victor Gay, cons.	7546	ELU	

Nièvre

NEVERS

1re circonscription

MM. Massé, rad.	4824	ELU	
G. Laporte, d. s. rad.-soc.	3876		
Pigalle, rép. officiel	4148		
De Varne, cons.	3913		

Oise

CLERMONT

MM. Armand Rendu, rad. s.	11114	ELU	
Duquesnel, rép. off.	9777		

Pyrénées (Hautes)

TARBES

2e circonscription

MM. Ville, rad.	5807		
Fould, d. s. cons.	6044	ÉLU	

Sarthe

LE MANS

1re circonscription

MM. Rubillard, d. s., rad.	9867	ELU	
Bollé, rép.	8659		

Sèvres (Deux)

NIORT

1re circonscription

MM. Oscorges Richard, rad.	7852		
Disleau, d. s. r. offic.	7859	ELU	

Somme

AMIENS

2e circonscription

MM. Brocard, rad.	4920		
Cauwin, rép.	6464	ELU	
Jourdan, cons.	2433		

3e circonscription

MM. Olivo, rép.	7764	ELU	
De Forceville, cons.	6759		

Tarn

GAILLAC

MM. Gonzy, radical	8377	ELU	
Menadier, rép. off.	8033		

LAVAUR

MM. Compayré, d. s. rad. soc.	7209	ELU	
Baron de Belcastel, cons.	6308		

Var

BRIGNOLES

MM. Rousse, d. s. r. soc.	7581	ELU	
Castellaine	3383		

Vaucluse

APT

MM. Reboulin, d. s. rad.	5396		
Bernard, rad. soc.	6307	ELU	

ORANGE

MM. Paul Faure, rad.	9084	ELU	
Ducos, d. s. rép. off.	8382		

Vienne

POITIERS

1re circonscription

MM. Bazille, d. s. rad.	7460	ELU	
de Coursac, cons.	6237		

CIVRAY

MM. Pain	7033	ÉLU	
Brouillet	6272		

Vienne (Haute)

LIMOGES

2e circonscription

MM. Tourgnol, rad.	10500	ÉLU	
Gotteron, d. s. rép.	5889		

Colonies

Les élus sont, pour la Guadeloupe, M. Légitimus, nègre et socialiste, remplaçant M. Isnac, député sortant, radical ; et pour la Martinique, M. le docteur Duquesnay, républicain, remplaçant M. Deproge, radical, lui aussi député sortant.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

L'ASSASSINAT d'un garçon de recettes CARRARA ET SA FEMME en Cour d'Assises

Paris, 23 mars. — C'est cet après-midi qu'ont *commencé devant la Cour d'Assises de la Seine* les débats de l'affaire Carrara. Xavier-Ange Carrara, né le 17 mars 1863, à Allino (Italie) et sa femme Louise-Julie Roelant, né à Lille, comparaissent sous l'accusation d'assassinat du garçon de recette Lamarre. Nos lecteurs ont encore présentes à la mémoire les dramatiques circonstances dans lesquelles a été commis ce crime sensationnel.

L'audience est ouverte à midi sous la présidence de M. le conseiller Thibierge. Le siège du ministère public est occupé par M. l'avocat général Van Cassel. Carrara est assisté par Me Decori ; sa femme, par Me Henri Robert. Un nombreux public de curieux, où les dames sont en majorité, se presse dans la salle d'audience. Avant l'entrée des accusés, tous les regards se *portent vers la table où sont placées devant les* jurés toutes les pièces à conviction du procès, entr'autres la clef de voiture dont Carrara s'est servi pour accomplir le meurtre et le cordage qui a servi à descendre le cadavre du garçon de recette Lamarre dans le puits accédant à la champignonnière.

Carrara et sa femme sont introduits. Il est impossible de voir leur visage, qu'ils tiennent caché dans leurs mains ; la femme Carrara sanglote bruyamment. Pendant la lecture de l'acte d'accusation, ses sanglots se changent en longs gémissements. Finalement, elle est prise d'une syncope. Les gardes la soutiennent ; un médecin lui fait respirer de l'éther ; elle reprend ses sens ; mais, deux minutes après, nouveaux gémissements et nouvelle syncope. On est obligé de suspendre l'audience après l'appel des témoins.

L'audience est reprise au bout de dix minutes.

CARRARA

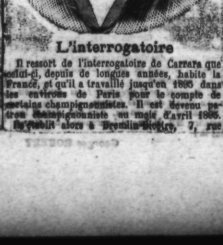

L'interrogatoire

Il résulte de l'interrogatoire de Carrara que ledit-ci, depuis de longues années, habite la France, et qu'il a travaillé jusqu'en 1895 dans les environs de Paris pour le compte de certains champignonnistes. Il est devenu propriétaire champignonniste au mois d'avril 1896. Il habitait alors à Bonneuil-sur-Marne, 7, rue Etienne-Dolet. C'est là que fut commis le crime. Il se nourrissait de pommes de terre.

Carrara a la réputation d'être un travailleur infatigable ; mais sa moralité est détestable, et son mariage avec Louise Roelant ne plaide pas en sa faveur. Carrara, en outre, commit contre le président différentes fautes que le président lui reproche ; il nie, du reste, les avoir commises ; mais c'est un système ; Carrara varie désormais ou dénature certains faits, même sans importance, qu'il avait avoués à l'instruction.

Comme si la complicité de sa femme n'était pas suffisamment établie, il s'emploie à charger le plus possible cette dernière. A l'entendre, c'est elle qui a dirigé le crime.

Le président refait le récit du crime.

Carrara tantôt avoue, tantôt nie ou rectifie. Il paraît assez calme. Petit, brun, le visage irrégulier, des yeux de brute. Il est vêtu d'un complet de velours marron. Sa voix est sans force. Il s'exprime assez difficilement et, le plus souvent d'une façon inintelligible.

Au récit du crime, la femme Carrara s'évanouit tout à coup. Le président est de nouveau obligé de suspendre l'audience.

L'audience est reprise à deux heures vingt.

Le président continue l'interrogatoire de Carrara :

— Qui de vous ou de votre femme a eu l'idée du crime ? lui demande-t-il.

— C'est ma femme, répond Carrara sans hésiter.

R. Les interrogatoires contradictoires qu'elle fait chaque jour. Et comme j'hésitais, moi, elle me dit : « Tu l'échines et tu n'arrives à rien. Si tu m'écoutais, nous pourrons sortir de la situation désespérée dans laquelle nous nous trouvons, et personne ne saura rien. Si tu ne m'écoutes pas, tu n'es pas un homme ! »

D. Etant donné votre caractère et ce qu'on sait de votre violence, on vous croira difficilement ; l'on vous croira d'autant moins que c'est vous qui avez eu, quelque temps auparavant, l'idée de voler un vieux rentier, M. Chevrier, que vous saviez être l'amant de votre femme pour laquelle il consentait volontiers à certaines largesses. Vous lui aviez conseillé de faire prendre un narcotique à ce M. Chevreau, et vous, profitant du sommeil du vieillard, vous forciez main basse sur ses valeurs, bijoux et argent.

Carrara baisse la tête sans répondre.

D. Votre femme ayant refusé, vous dites à votre beau frère, faisant allusion à ce coup manqué mais sans autres suites insistez « Ah ! si cette femme voulait nous ne serions pas toujours à la recherche d'une pièce de 20 francs ! »

R. Je n'ai jamais tenu ce propos et j'ai toujours ignoré l'inconduite de ma femme.

D. N'est-ce pas vous mêmes qui avez conçu et organisé l'incendie de votre rentier ? Votre femme a fait à cet égard des aveux complets. En vous accusant, elle s'accuse elle-même. Mais, si c'est là que je voulais en venir, si elle a allumé cet incendie, c'est sur votre ordre exprès. Nous voilà loin de cette faiblesse de caractère qui vous aurait placé, ainsi que vous le prétendîtes tout à l'heure quand je vous questionnais sur les circonstances qui ont précédé l'assassinat de Lamarre, sous l'entière dépendance de votre femme qui aurait été la tête qui organisa et vous le bras qui exécuta.

L'interrogatoire de Carrara se termine sur ces mots. C'est au tour de la femme.

Louise-Julie ROELANT

Interogatoire de la femme Carrara

Le président interroge la femme Carrara. Elle répond assez clairement, malgré ses sanglots.

Ses antécédents sont déplorables. Elle n'est âgée que de vingt quatre ans ; toute jeune elle tomba dans la débauche, elle était connue par les ouvriers championnistes sous le sobriquet de la « Môme Champignon » ; fille débauchée, elle fut aussi, après son mariage avec Carrara, une femme débauchée ; toutefois, l'information a établi qu'elle se montra toujours excellente mère.

Elle nie énergiquement avoir eu l'idée du crime ; elle raconte dans quelles conditions elle y a pris part ; ces conditions sont connues.

Carrara, interrogé de nouveau, accuse encore sa femme.

LES TÉMOINS

On entend les témoins :

M. Bouverie, propriétaire de Carrara, *ouvre* la marche.

Le témoin a connu Carrara depuis plusieurs années, il l'a connu à Villejuif, puis à Bicêtre et au Kremlin. Il sait que Carrara était couvert de dettes, puis tout à coup on lui a vu beaucoup d'argent.

M. Cochefert a été chargé sur les soupçons indiqués de se transporter rue Etienne-Dolet, 7, au Kremlin, le 7 décembre, et il a entendu les versions contradictoires que donnaient de l'emploi de leur temps dans la journée du 30 novembre les époux Carrara ; c'est à la suite de cette visite que l'arrestation du couple criminel fut décidée.

M. le chef de la sûreté a dû descendre dans la carrière pour faire toutes les constations. Il reconnaît sur la table des pièces à conviction le cable et divers menus objets, mais quand l'huissier lève la clef de voiture longue d'environ 80 cent. avec laquelle le garçon de recettes Lamarre a été assassiné, c'est un cri étouffé qui se fait entendre dans la salle, évanouissement de la femme Carrara à laquelle le médecin du Palais, M. le docteur Floquet donne ses soins.

Un oh ! sensationnel retentit dans la salle. C'est l'arrivée du témoin Viguier qui produit cet effet.

On se rappelle que Viguier est ce garçon de recettes dont la veuve matinale a étonné le couple Carrara et c'est ce qui a sauvé Viguier de la mortelle pulsation.

Après l'audition de quelques témoins sans importance, l'audience est renvoyée à demain pour la continuation des débats.

LE PROCÈS ZOLA

Ajournement

Versailles, 23 mai. — Beaucoup de journalistes sont venus de Paris, pour assister aux débats du procès Zola, mais relativement peu de curieux.

Néanmoins de sérieuses mesures d'ordre ont été prises ; elles sont assurées par la gendarmerie et par 300 gardiens de la paix venus de Paris, sous les ordres de M. Mouquin, commissaire divisionnaire.

A 11 heures, Me Zola, (Perreux et leurs avocats arrivent au Palais-de-Justice en automobile ; ils gagnent ensuite par porte latérale dans l'enceinte du Palais. Aucun incident.

L'audience est ouverte à 11 h. 3/4.

Dès l'ouverture des débats, Me Labori dépose des conclusions tendant au renvoi de l'affaire devant la Cour d'assises de la Seine, pour cause d'hostilité ; le jury parisien seul — soutient l'avocat de M. Zola — étant compétent pour juger d'un délit qui a été commis à Paris.